

Contrat de réservation

Entre :

Mr et Mme Patrick BOURJOT,

Eleveur de Braque de Weimar sous l'affixe : Des Monts de La Goêle.

Demeurant : 96 Rue de la République 77122 Monthyon

Tel : 01.60.44.47.03

E-mail : cpbourjot@cegetel.net

Site : <http://www.chiens-online.com/scc/775802/qui-sommes-nous.html>

D'UNE PART,

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Portable :

Tel fixe :

D'AUTRE PART.

Dénoté ci-après dans le présent contrat "LE RESERVATAIRE"

Il a été passé le contrat de réservation d'un chiot de race Braque de Weimar , dans les conditions ci-après :

Issue du *mariage* de :

Mère : GRIOTTE LOF 36181/7892 Puce : 250269604556643

Avec père : LOVE BUG DIT LASKO LOF 42053 /6474 Puce : 250268731491764

Né le : 28/03/2018

MALE : (préciser couleur du collier) :

Le prix de vente a été arrêté à la somme de 900€, en ce qui concerne les critères et expressément exposés ci-avant.

Dans cette somme sont inclus en totalité :

- la remise du chiot aux environs du 09 juin 2018, avec le 1^{er} vaccin et vermifugé
- l'identification par puce,
- l'inscription provisoire au Livre des Origines Françaises,
- le passeport européen et les premières vaccinations,
- un certificat de santé établi par un vétérinaire,
- le contrat de vente,

Le réservataire verse à cet effet la somme de QUATRE CENTS CINQUANTE EUROS (450,00 €) pour réservation.

Mode de paiement : à préciser

Il est d'ores et déjà précisé au réservataire et accepté par celui-ci que le présent contrat le lie à l'éleveur pour la signature d'un contrat de vente sur ce chiot au moment de sa délivrance.

Que cette somme viendra en déduction de la somme totale devant être versée le jour de la délivrance du chiot soit 900€. Il restera donc 450€ à payer le jour de la délivrance du chiot.

Qu'au cas où malgré les engagements signés ce jour, le réservataire souhaiterait se dédire pour des raisons justifiées, la somme versée restera acquise à l'éleveur à titre de dédommagement pour la perte de chance de trouver un autre acquéreur pour ledit chiot.

A contrario, et sauf cas de force majeure (par exemple : décès du chiot), si le réservant souhaite se dédire pour des raisons justifiées, la somme versée sera restituée et la même somme sera remise au réservataire à titre de dédommagement, toutefois et si cela est possible, l'éleveur pourra proposer un autre chiot au réservataire.

Fait en deux exemplaires originaux remis l'un à l'éleveur, l'autre au réservataire,

Mr Patrick BOURJOT
« Acceptation »

NOM :
« Bon pour acceptation »

